



Demande de naturalisation

Par **lorenz**, le **28/10/2016** à **23:50**

bonjour,

je me suis marié il y a 4 ans avec mon épouse française. moi, je suis marocain divorcé, d'une conjointe française en 2011 et j'ai une OQTF, mais ensuite me suis remarié en 10/2012. puis-je faire ma demande de nationalité française malgré mon obligation de quitter le territoire il y a 5 ans malgré que j'ai régularisé depuis ma situation.

merci de votre réponse

cordialement

Par **youris**, le **29/10/2016** à **00:49**

bonjour,

rien ne vous interdit de faire une demande de naturalisation mais compte-tenu de vos antécédents, il est possible que vous ayez un ajournement de votre demande voire un refus.
salutations